



Convention Média (obligatoire)

Je soussigné :

Travaillant pour le compte de :

Autres membres :

Accepte les termes de la présente convention entre le signataire et l'organisation de la Finale des Slaloms 2025 et déclare être en possession d'une licence média FFSA ou d'une assurance responsabilité civile professionnelle et accident ou être couvert par l'assurance de mon mandataire en cours de validité pendant le déroulement, du vendredi 12 Septembre au dimanche 14 Septembre 2025, et ce tant pour moi-même que pour les membres de mon équipe.

Je m'engage sur l'honneur ainsi que les membres de mon équipe :

- à ne pas attenter d'actions judiciaires et/ou pénales à l'encontre de l'organisation, des représentants de la Finale des Slaloms 2025 si un accident ou un incident survenait sur moi-même et/ou un membre de mon équipe pendant le déroulement de l'épreuve.
- à respecter les consignes de sécurité, et notamment à me placer uniquement dans les Zones Public (ZP) autorisées par l'organisation.
- à porter votre chasuble et vos justificatifs (document ASA, licence FFSA, attestation assurance...) lors de la Finale des Slaloms 2025. Les officiels ou les membres des forces de l'ordre se réservent le droit de refuser l'accès au parcours et aux infrastructures du rallye en cas d'absence de toute preuve d'accréditation officielle.

En aucun cas, l'ASA LURONNE, le comité d'organisation, ni les officiels de la Finale des Slaloms 2025 ne seront responsables de mon ou notre insécurité pendant le déroulement de l'épreuve.

A :

Le :

Signature